



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/732
24 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 AOÛT 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE LA YOUGOSLAVIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir la présente lettre pour vous informer de ce qui suit.

La Croatie continue, à la faveur de nouvelles provocations armées, à violer l'intégrité territoriale de la République fédérative de Yougoslavie.

La dernière en date a eu lieu le 21 août 1995. De 20 h 20 à 21 h 10, l'armée croate a tiré de la zone de l'église Sainte-Barbara (Dubravka) sept obus, qui sont tombés dans la zone du village de Sitnica et de la forêt de Borovik, dans le territoire de la République fédérative de Yougoslavie. Vers 21 h 40, trois autres obus ont été tirés du même endroit. Deux sont tombés dans la forêt de Borovik et le troisième près d'une école du village de Sitnica. Par bonheur, il n'y a pas eu de victime. Comme dans les cas précédents, l'armée yougoslave s'est gardée de riposter.

La République fédérative de Yougoslavie s'élève de la façon la plus véhémement, auprès du Conseil de sécurité, contre ce nouvel acte révoltant et criminel commis par la Croatie et tient à souligner que la situation est d'autant plus grave que ces provocations et attaques dangereuses sont devenues monnaie courante et sont lourdes de conséquences.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIĆ
